**La vérité sur le projet de parc éolien aux Vastres**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 **Pourquoi nous vous écrivons ?**

Le projet de parc éolien des Vastres a été rejeté à l’issue d’une enquête publique avec 512 avis contre sur 586 exprimés, un avis défavorable de l’Architecte des Bâtiments de France, du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche, de l’Inspecteur Environnement et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.[[1]](#footnote-1)

Malgré ce rejet, le promoteur revient avec un nouveau projet, en minimisant les impacts négatifs pour les riverains que vous êtes, notamment sur les nuisances et la perte de valeur immobilière qui en résulte.

S’il cherche à les minimiser, c’est qu’il sait parfaitement qu’ils existent et qu’ils vous inquiètent à juste titre !

**Sur les nuisances sonores …**

Les parcs éoliens génèrent une nuisance sonore avérée que même l’Agence Nationale de Santé ANSES, pourtant mandatée pour contrer l’Académie de Médecine qui suggérait de porter à 1500 m la distance minimale, reconnait : « Selon des études psycho-acoustiques en laboratoire … portant sur la description du bruit provenant des éoliennes, les sifflements et les battements seraient les bruits les plus perturbants, … et peuvent être perçus comme impulsionnels, ce qui renforce le désagrément subi ».

De nombreux articles scientifiques émanant d’acousticiens ou de médecins évoquent le problème[[2]](#footnote-2), mais nous avons pris le parti de nous limiter à des témoignages locaux …

*Il y a le mouvement des pales qu’on ne peut s’empêcher de regarder et qui vous donne la nausée. Il y a les vibrations dont vous ne savez d’où elles viennent… Il y a le bruit lancinant permanent comme un bruit de batteuse, mais un bruit qui change tout le temps, sans prévenir.* (Noëlle Marchais, agricultrice retraitée, riveraine des 26 éoliennes de la centrale de Mercoeur-Ally en Haute-Loire, Le Monde, juin 2008)

*De loin on peut trouver ça beau, ces machines, mais chez moi, quand le vent souffle du nord elles peuvent rendre fou… Je menais une vie paisible d’agriculteur sur le plateau d’Ally. Le jour où les éoliennes ont été installées, ma vie a été bouleversée, j’en vois 6 de ma maison, plus ou moins proches, plus ou moins bruyantes ! Par moment le bruit est très difficile à supporter, je crois entendre un compresseur dans ma cour ! Quand je travaille sur mes terres, j’ai l’impression de ne plus savoir où je suis, je ne vois que des éoliennes ! Nous nous* battons *encore pour qu’on ne méprise pas les gens simples comme nous qui demandons que la loi soit respectée, en particulier en ce qui concerne le bruit. Je n’ai plus beaucoup d’espoir il y a trop d’argent dans l’éolien et si je témoigne, c’est pour éviter que ce qui se passe chez nous ne se reproduise ailleurs.*

(Yves Bagès, agriculteur à Ally, le Monde juin 2008)

*Des doubles vitrages ont été financés par le promoteur pour régler le problème du bruit à l’intérieur, mais notre mère serait morte si cela n’avait pas été fait : la nuit par vent du midi, impossible de dormir !*

Et un autre fils ajoute qu*’elle ne pouvait plus s’installer sur son banc extérieur par vent du midi.*

(famille Dufour à St Agrève)

*Quand c’est le vent du nord, cela fait un boucan de tous les diables … On dirait parfois comme un bombardement au-dessus de nos têtes… Ce qui nous gêne le plus, c’est le bruit, ma mère qui vit ici ne peut plus dormir dans la chambre qui donne derrière malgré le double vitrage.*

(Pierrette Nicolas à Freycenet Latour, France Inter « ça vous dérange », le Progrès » 10-08-2010)

*Mon beau pays je l’ai parcouru longtemps comme facteur, j’étais membre du conseil municipal qui a autorisé les éoliennes, nous étions aveuglés par l’argent… Lorsque je reviens du Monastier je vois ces pantins gigantesques qui ont défiguré mon village et détruit la beauté de mon pays, je pense alors à la part de responsabilité qui est la mienne dans cette affaire. Si je témoigne aujourd’hui c’est que je ne voudrais pas que cela se reproduise ailleurs sur le Plateau*. (René Bertrand, ancien facteur de Freycenet-Latour, retraité)

Face à ces nuisances, les promoteurs promettent que si le bruit est « trop fort », ils brideront les machines, installeront des doubles vitrages … A quand les casques anti-bruit offerts aux agriculteurs ?

**Sur la perte de valeur immobilière …**

La dépréciation immobilière fait également l’objet d’un déni systématique de la part des promoteurs éoliens, qui citent en boucle les mêmes prétendues études, qui noient les dépréciations immobilières des maisons proches des parcs en les moyennant sur une zone volontairement très étendue, voire oublient de considérer l’augmentation générale des prix de l’immobilier. Ces biais sont parfaitement mis en lumière dans une note que vous trouverez sur notre site.[[3]](#footnote-3)

**Or la dépréciation immobilière est bien réelle**, et cela se comprend car **elle ne fait que traduire la réalité des nuisances apportées par un parc éolien**. A ce titre, elle est d’autant plus importante que la qualité des paysages est grande et que le bruit ambiant est faible.

Il suffit de se reporter aux jugements prononcés par les tribunaux, qui obligent les vendeurs à rembourser une part importante du prix de vente au motif qu’on ne les avait pas informés d’un projet éolien[[4]](#footnote-4), des promoteurs à indemniser des riverains pour la perte immobilière[[5]](#footnote-5), ou vont jusqu’à annuler des ventes[[6]](#footnote-6).

Sur un autre registre, tout aussi objectif, la perte de valeur est reconnue en Grande Bretagne, où **le gouvernement reconnait la perte de valeur** en baissant l’assiette fiscale d’habitations situées à proximité d’un parc[[7]](#footnote-7). Et au Danemark, champion de l’éolien, **les riverains sont, indemnisés à hauteur de la perte immobilière**, évaluée d’après expertise.

Dans notre région, certains agents immobiliers s’en sont émus, considérant que certains biens seront pratiquement invendables[[8]](#footnote-8) du fait de l’incohérence entre une installation à caractère industriel au cœur d’un environnement préservé (qualité du bâti, beauté paisible des paysages).

**Site propice pour qui ?**

Un parc éolien dénature objectivement nos paysages visuels et sonores, lesquels constituent un réel atout pour notre territoire et contribuent à donner de la valeur à nos habitations. Ceux qui vous disent le contraire vous mentent !

C’est pourquoi les décideurs privilégient les sites en périphérie de leur territoire, ainsi que les **populations jugées réceptives**, ce qu’ils appellent pudiquement le degré d’acceptabilité sociale, que l’on trouvait en bonne place dans les critères de sélection du site de la Citadelle : « ce site, en zone boisée d’altitude, en marge de la communauté de communes de St Agrève, est très intéressant pour son haut degré d’acceptabilité des populations locales[[9]](#footnote-9) ».

Ne croyez pas aveuglément ceux dont l’intérêt est uniquement de placer ces machines près de chez vous (et sans doute loin de chez eux !) et vous cachent la vérité sur la réalité des nuisances et de la perte de valeur qui en résultera.

1. *cf descriptif détaillé du processus sur notre site* [↑](#footnote-ref-1)
2. *On en trouvera une synthèse avec références dans « Réflexions sur la notion de distance minimale entre éoliennes et riverains » sur notre site APPEM* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Dévalorisation des biens immobiliers à proximité des parcs éoliens industriels, Fédération Environnement Durable*  [↑](#footnote-ref-3)
4. *Rennes 2007, Angers 2010* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Rennes 2014* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Rennes 2010, Angers 2011, Argentan 2016* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Wind farms bring down property values (Telegraph, 22-07-12)* [↑](#footnote-ref-7)
8. *Une maison proche d’un projet de parc à Devesset a vu à plusieurs reprises des acheteurs retirer leur offre dès qu’ils apprenaient l’existence du projet, et a tout de suite trouvé acquéreur dès que le vendeur a pu produire un courrier du maire stipulant l’abandon du projet.* [↑](#footnote-ref-8)
9. *Rapport Polénergie sur le choix d’un site éolien, nov 2001* [↑](#footnote-ref-9)